

42^{ème} Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

03 et 04 Août 2024

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le LUNDi 03 juin 2024 à minuit
Ouverture des engagements	A la parution du règlement
Clôture des engagements	Le Lundi 22 juillet à minuit
Parution du Road-Book	Le Samedi 27 Juillet 2024 à 9 heures
Reconnaisances	Les reconnaissances auront lieu le Samedi 27 ,le dimanche 28 Juillet de 9h à 18h, le Jeudi 01 août de 9H00 à 18H00 et le Vendredi 02 août de 9h00 à 19h00 .
Vérifications administratives	Le vendredi 02 août 2024 de 16h00 à 20h30 Place de l'Hôtel de Ville de FOURMIES.
Vérifications techniques	Le vendredi 02 aout 2024 de 16h15 à 20h45 sur la Place Verte à FOURMIES
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le vendredi 02 août 2024 à 20h00
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 02 août 2024 à 22h00 au tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le vendredi 02 août 2024 à 22h30 au tableau d'affichage Officiel
Départ de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 03 août 2024 à 12h00 sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 03 août 2024 à 18h31 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire de la 1 ^{ère} Etape	Le Samedi 03 août 2024 à 20h15 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Le Samedi 03 août vers 20h45 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 ^{ème} étape	Le Dimanche 04 août 2024 à 8h15 sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée du Rallye	Le Dimanche 04 août 2024 à 15h06 sur la Place

	Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire Final	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Le Dimanche 04 août 2024 au Garage du centre rue de la brasserie, à FOURMIES. 60€ de l'heure TTC
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Road-Book	Café du Gymnase Rue FAIDHERBE à FOURMIES LES 27 et 28 JUILLET de 9h00 à 12h00 et les 01 et 02 Août de 9h00 à 12h00 ou sur RDV AU 06/79/69/10/65
Vérifications administratives	, Place de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Place Verte à FOURMIES
PC Course	Hôtel de ville de FOURMIES
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de FOURMIES
Tableau d'affichage officiel	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Verte à FOURMIES
Parc d'assistance	Place Verte à FOURMIES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les 03 et 04 août 2024 un Rallye intitulé :
42ème Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France N° 2124
Le 17/05/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser en date du

Comité d'Organisation

Président	Vincent JUSTICE
Membres	Les membres du Comité Directeur de l'ASA SAMBRE ET HELPE
Secrétariat	; https://rallye-fourmies-avesnois.fr .
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville 59610 FOURMIES tél : 03 27 59 69 91

Organisateur administratif et technique

Nom : Vincent JUSTICE ASA SAMBRE ET HELPE
Adresse : 13 RUE DU MOULIN 59219 ETROEUNGT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA



1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Clément Masclet	LIC 2589 01/12
Membres du collège des commissaires sportifs	Jean-Marc Roger 01/14 Patrick GRENIER	LIC 3257 LIC 220147 01/12
Directeur de course	Thomas LEMIRE 01/11	LIC 35253
Directeur de course adjoint + Nouveau départ	Mathieu LANGLET 01/01	LIC 122227
Directeur de course VHC VHRS	Laurent LAMBERT 01/14	LIC 205661
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN Dimitri HEMBERT 01/12	LIC 18416 01/11 LIC 205021
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick PERRIN Océane POINSENET	LIC 6678 01/12 LIC 126543 01/11
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Adjoint à la direction de course véhicule 00	Mathieu BAUDUIN	LIC 212904 01/16
véhicule autorisé	Daniel DESCAMPS	LIC 210042 01/09
Commissaire technique responsable + Nouveau départ	Jean Michel DESSE	LIC 5538 01/12
Commissaires techniques	Régis THILMANY Yves VANACKERE André FONTAINE Denis THUILLIEZ Bernard POTTIER	LIC 110645 01/11 LIC 16711 01/12 LIC 27562 01/16 LIC 17953 01/12 LIC 5010 01/12
VHC-VHRS		
Chargés des relations avec les concurrents Resp	Aurélie FERNANDES Michel TESNIERE 13/17 Hubert GUYOT 13/03	LIC 6743 01/02 LIC 125487 LIC 137484
Responsable de la Presse	Frédéric DART	LIC 120224
Médecin Chef	Lucas FLAMANT	
Speaker	additif à venir	

Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRESNE	
Responsable du chronométrage VHC MODERNE	Gaétan JONARD 01/08	LIC 249498
VHRS	Anthony LAOUST 01/16	LIC 149229
Juges de faits	J. Jacques RODRIGUEZ Nicole RODRIGUEZ	LIC 6857 07/01 LIC 30703 04/08

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS compte pour la Coupe de France des Rallyes 2024, coefficient 3 et pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes) 2024. Le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS autorise la participation des concurrents étrangers

PEA.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <https://rallye-fourmies-avesnois.fr> et qui auront lieu le vendredi 02 août 2024 entre 16h00 à 20h30 FACE à L'Hôtel de ville avenue de Verdun.

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives de 16h 15 à 20h45 à FOURMIES Place Verte.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du centre, rue de la brasserie à Fourmies.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye National de FOURMIES en AVESNOIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 22 juillet à Minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT ou par mail à justice.vincent@orange.fr, mais dans ce cas la demande d'engagement **ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements et des photocopies de tous les documents nécessaires**.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **130** voitures. Soit 95 modernes et 15 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 35 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 130 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 95 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

3.1.11.1P. Les droits d'engagement **qui comprennent** la contribution commissaires (6€) et location du traceur GPS (10€ reversés à la Ligue) sont fixés à :

- 576€ avec la publicité facultative des organisateurs, 476 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE, 526 € pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- 1142€ sans la publicité facultative des organisateurs pour tous les équipages.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- **Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote**
- **1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.**
- **Liste des équipements de sécurité pilote et co-pilote**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Place Verte à FOURMIES et un parc à plateaux **sera obligatoire** situé chemin des blés site des verreries à Fourmies.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque à l'ordre de l'ASA SAMBRE ET HELPE ou en espèce de 200€).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par collissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier à la prise du Road Book.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS représente un parcours de **280.00 kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales sur 4 parcours différents d'une longueur totale de **117.300 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3	LA TAQUENNERIE	14.900	X2	29.80Kms
ES 2, 4	LES NOIRES TERRES	14.00	X2	28.00 Kms
ES 5,7	LE GRAND FAUX	15.00	X2	30.00 Kms
ES 6,8	LE CHEVAL BLANC	14.75	X2	29.50 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 27 juillet de 9h à 18h et le dimanche 28 juillet de 9h00 à 18h00, le JEUDI 01 AOÛT 2024 DE 9H00 À 18H00 ET LE VENDREDI 02 AOÛT 2024 DE 9H00 À 19H00. Des contrôles aléatoires seront fait pendant et hors de ces créneaux.

Dans le village de Sémeries les sens interdit devront être reconnu à pied.

Le nombre maximum de passages autorisés sera de **3 MAXIMUM**.

Reconnaitances Attention le week-end des 27 et 28 juillet une fête se déroule dans le village de Ramousies, lors de votre passage respectez les riverains, ne donnez pas une mauvaise image de notre sport.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7.5.17.2 :

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement. Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.

7.5.17.4P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une ES), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.

Les prix des groupe A et FA sont confondus, ainsi que les groupes N et FN.

Les prix en espèce ne sont pas cumulables 1er 2ème 3ème 4ème 5ème

Au classement général 560€ - 350€ - 200€

Aux classes

De 1 à 3 partants 150€

De 4 à 5 partants 250€ 150€

De 6 à 10 partants 560€ - 280€ - 150€

Plus de 10 partants 560€ - 280€ - 150€ 90€

Plus de 15 partants 560€ - 280€ - 150€ - 90€ - 50€

Classement Équipage Féminin si 2 partantes 200€ si 1 partante 120.00 euros

Si le nombre de partants est de 90 à 84 =75% de 83 à 75= 50%, - de 75= 30%

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées

